

CAISSE DES ECOLES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

REUSSITE EDUCATIVE

-oOo-

Comité d'Administration

=====
PROCES-VERBAL
=====

Réunion du 12 juin 2023

Etaient présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR_2021_CECC-01),
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Monsieur Nicolas RAFFAILLAC** - Représentant Monsieur Grégory MARCO - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire.

Etaient excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Monsieur Hubert COURTEILLE** - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire,
- **Madame Sylvie SIMON** - Sociétaire.

Assistaient également à cette réunion :

- **Madame Nathalie MENARD** - Coordinatrice du Programme de Réussite Educative,
- **Madame Caroline BESSELIEVRE-MABIRE** - Référente de parcours du Programme de Réussite, Cherbourg Centre,
- **Madame Valérie JEGOUX** - Actions Réussite pour Tous, secteur Est,
- **Monsieur Hervé LE LIEVRE** - Actions Réussite pour Tous, secteur Ouest,
- **Madame Caroline NEHOU** - Secrétaire du Programme de Réussite Educative.

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal du Comité d'Administration du 14 mars 2023
- Clôture du budget 2022
- Point sur le LEG
- Délibération subvention ANCT
- Délibération régie d'avance
- Mise en place des « Coup de Pouce Vacances »
- Présentation du lieu ressource
- Questions d'actualités.

Monsieur HEBERT s'excuse pour son absence la semaine dernière en raison d'un problème familial et remercie tous les membres présents.

1. PROCES VERBAUX du 14 mars 2023

Le projet de procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque ou demande de modification, il est adopté à l'unanimité.

2. Clôture du budget :

2.1 Présentation du Compte de gestion 2022 DEL 2023_07 :

Monsieur HEBERT rappelle le rôle du comptable public qui contrôle l'exécution des budgets votés par le Comité d'Administration et veille à la régularité des procédures de dépenses engagées par la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin.

Les résultats du Compte de Gestion, présentés ce soir, concordent avec le Compte Administratif 2022.

Considérant que la gestion est bonne :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Validation de la délibération.

2.2 Présentation du Compte Administratif 2022 DEL 2023_08 :

Monsieur HEBERT indique que L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président doit se retirer au moment du vote du Compte Administratif.

Le Comité d'Administration désigne Madame VARENNE pour présider la réunion pour le vote de cette délibération.

- De constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2022,
- D'approuver l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2022, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- D'approuver le compte administratif retraçant l'exécution budgétaire de l'exercice 2022.

Validation de la délibération.

2.3 Affectation des résultats DEL 2023 09 :

Le résultat de fonctionnement 2022 : 223 489,42 €.

Propositions :

- * 1283,14 euros en section investissement (nature 1068 en recette d'investissement)
- * Le solde de 222 206,28 € est reporté en recette de fonctionnement (nature 002).

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un résultat global de clôture excédentaire d'un montant de 223 489,42 €. La section d'investissement ayant un besoin de financement d'un montant de 1 283,14 €, il convient de diminuer ce résultat pour combler le déficit. Le résultat en report à la section de fonctionnement sera (nature 002) d'un montant de 222 206,28 €.

Section d'investissement :

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de - 1 283,14 €. Il convient donc de combler ce déficit par une reprise de résultat, nature 1068, pour un montant de 1 283,14 €.

Le Comité d'administration est invité à affecter les résultats de la manière suivante :

Le résultat de fonctionnement 2022 est arrêté à 223 489,42 €.

Une partie du résultat de fonctionnement à hauteur de 1 283,14 € est affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (nature 1068 en recette d'investissement) ;
Le solde de 222 206,28 € est reporté en recette de fonctionnement nature 002.

Validation de la délibération.

2.4 Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 DEL 2023 10 :

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement reprend un résultat global de clôture excédentaire 2022 de 222 206,28 €. Le total de la section de fonctionnement s'élève donc en recette à 161 369,28 € et en dépense à 39 703 €.

Il est proposé les écritures suivantes en dépenses réelles :

Nature 6135	Location mobilière	8 957,00 €
Nature 614	Charges locatives	746,00 €
Nature 6218	Autre personnel extérieur	15 000,00 €
Nature 6188	Autres frais divers	15 000,00 €

Il est proposé les écritures suivantes en recettes réelles :

Nature 74741 Participation commune - 60 837,00 €

Il convient en effet de ramener la participation de la ville à hauteur de 154 000 € suite à la reprise des excédents antérieurs.

La section d'investissement :

La section d'investissement reprend un résultat global de clôture déficitaire 2022 de 1 283,14 €.

Il n'y a pas d'inscription de dépenses nouvelles.

Le déficit d'investissement de 1 283,14 € est couvert par l'affectation d'un montant équivalent pris sur les résultats de fonctionnement 2022 (nature 1068) conformément à la délibération d'affectation des résultats 2022 présentée ce jour.

Le budget supplémentaire est présenté en suréquilibre en section de fonctionnement d'un montant de 121 666,28 € en raison de la reprise de l'excédent antérieur.

En effet, selon l'article L1612-6 du CGCT: " n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent".

Validation de la délibération.

3. Point sur le LEG :

Fin exercice 2022 : + 222 206,28 €

A cette somme nous devrions ajouter : 42 000 € exercice 2021 et 42 000 € subvention ville 2022 soit 84 000 € + 7 689 € du CLAS

Ajout au 222 206,28 € la somme de 49 689 € = 271 895,28 €. (Somme de départ = 360 279,95 €).

Nous avons dépensé : 88 384,67 € en 5 ans. Moyenne de 17 676,93 € par an.

4. Convention avec l'A.N.C.T DEL 2023 11 :

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet a transmis à la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin un projet de convention relatif à l'attribution d'une subvention de 148 500,00 € en faveur du Programme de Réussite Educative pour l'exercice 2023.

- Après avoir pris connaissance des termes du projet de convention et entendu les précisions relatives au contenu de l'article 5 qui établit le coût total estimé de l'action pour 2022 à 185 982,00€,
- Après prise en compte des participations attendues de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin.

Validation de la délibération.

Une précision est apportée par la coordonnatrice pour indiquer que l'arrêté du 23 mai 2023 attribue également pour le club « Coup de pouce L'Angage » une subvention d'un montant de 9 500 €.

5. Régie d'avance DEL 2023 12 :

Deux articles modifiés :

* **ARTICLE 3 :** ajoute une autorisation de dépense supplémentaire :

Cours à destination des enfants (musique, sportif, soutien scolaire, culturel)

* **ARTICLE 6 :** un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction départementales des Finances publiques de la Manche.

Validation de la délibération.

6. Mise en place du Coup de Pouce Vacances DEL 2023 13 :

Au cours des vacances scolaires, notamment pendant les grandes vacances, les enfants en fragilité à l'école perdent significativement leurs acquis scolaires. Ce processus creuse davantage chaque année l'écart de niveau entre les meilleurs élèves et les autres.

A qui d'adresse le Coup de Pouce Vacances :

Les enfants de CP ou de CE1 qui présentent au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- ils n'ont pas ou peu d'attrait pour les livres et la littérature jeunesse,
- ils sont en fragilité dans les activités de lecture ou de mathématiques (numération, repérage spatial, stratégie),
- ils ne partent pas en vacances et/ou ne fréquentent pas, habituellement, d'accueil de loisirs durant les grandes vacances scolaires.

Le choix des enfants est réalisé, dans la mesure du possible, en concertation avec le service compétent de la ville et les enseignants de CP ou de CE1. L'accord de l'enfant et celui de ses parents sont indispensables pour qu'un enfant participe au club.

Objectifs :

- Pratiquer quotidiennement des activités ludiques de lecture et de mathématiques,
- Favoriser et accompagner l'engagement des parents,
- Développer l'accès à des ressources culturelles.

Comment fonctionne le Coup de Pouce Vacances :

- **Le club :** un groupe de 5 à 8 enfants de CP ou CE1 pris en charge par un animateur dans une structure de la ville (école, centre de loisirs, centre social, etc.) pendant les vacances scolaires. Pratique ritualisée d'activités ludiques autour des livres et des jeux mathématiques. Les parents sont associés à la vie du club.

- **Durée de l'action :** 2 semaines consécutives.

- **Fréquence des clubs :** 10 matinées.

- **Durée de la séance :** 3 heures.

Déroulement type d'une séance de Coup de Pouce Vacances :

Chaque jour, les enfants partagent des temps d'apprentissages informels et amusants à travers des activités ludiques et ritualisées qui stimulent leurs compétences en mathématiques, lecture et écriture. Les parents de chaque enfant sont accueillis et accompagnés pendant toute la durée du club. L'animateur explicite aux parents les bénéfices que tirent les enfants lors des activités partagées

autour des livres et des jeux de société. À la fin du cycle, plusieurs jeux sont offerts aux enfants afin d'encourager le prolongement des activités du club sur le temps familial.

La Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin décide de compléter son dispositif Coup de Pouce avec 2 clubs Coup de Pouce Vacances.

Ces deux clubs concernent une quinzaine d'enfants et seront organisés comme suit :

- du 17 au 28 juillet 2023 sur l'école Paul Bert à Querqueville
- du 31 juillet au 11 août 2023 sur l'école Ravenel à Tourlaville

Monsieur JOUANNE se pose la question de la durée et se demande si 2 semaines ne sont pas trop intenses. Est-ce que les familles seront en mesure de s'adapter à cela.

Nous ferons un bilan au prochain Comité d'Administration.

Validation de la délibération.

La coordonnatrice précise que Valérie JEGOUX et elle-même ont participé aux journées régionales des coups de pouce et sont revenues avec quelques bonnes nouvelles :

- Des informations ont été données à l'association Coup de Pouce pour réintégrer le financement des clubs Coup de Pouce dans les Programmes de Réussite Educative
- Les clubs « Coup de Pouce » sont éligibles dans le cadre du Fond d'Innovation Pédagogique. Le Comité d'Administration autorise la Caisse des écoles à voir avec quelques écoles volontaires si des clubs coup de pouce peuvent être mis en place.

Et à titre d'information :

Les cérémonies des clubs « Coup de Pouce CLE et CLA » se dérouleront à la Maison Olympe de Gouges le mardi 13 juin à 17h00 et à la Maison Flora Tristan le mardi 20 juin à 17h00.

Les invitations, préparées par l'animatrice de l'école Jean Jaurès Primaire, sont distribuées aux membres du Comité d'Administration.

L'école Noblet étant en travaux pour l'année 2023/2024, le club coup de pouce sera installé dans les locaux de la Caisse des écoles.

7. Présentation des perspectives pour la fin de l'année :

- Mini camps et colo cet été :

La Caisse des écoles participe au repérage et à l'accompagnement des familles pour des départs sur les colonies d'Imbrenville (deux fois 9 jours / 20 places fléchées ville) et sur les minis camps (30 places fléchées ville) :

- Les ateliers du PRE sur les vacances et sur les mercredis
- Travail sur la communication : demande faite auprès du service communication.
- Des intervenants nouveaux :
 - * renforcement cognitif et remédiation scolaire
 - * Orthopédagogue
 - * O Jardin d'à côté

Remarque : la question est posée de l'assurance de ces divers intervenants. La coordonnatrice devra vérifier qui est assuré et dans quel cadre.

8. Présentation du lieu ressource : le jeu est présenté par Madame AMBROIS

Mise en place d'une expérimentation d'un lieu ressources à destination des parents.

Partenariat entre les habitants, la Commune de Cherbourg-en-Cotentin, la CAF, le département, et la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin.

C'est un lieu destiné aux parents et grands-parents. On peut venir y chercher des informations administratives, venir jouer avec son enfant ou petit enfant, trouver un accès internet, se poser, discuter, se documenter, rencontrer des professionnels...

Mise en place également d'un coin cartable pour accompagner les parents sur les attentes de l'école. Ce lieu sera animé par des professionnels mais également des habitants.

La maquette présentée a été créée par un groupe d'habitants.

Dans ce cadre, l'équipe de la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin pourra tenir des ateliers collectifs ou encore co-animer des temps spécifique, notamment autour de la question des leçons.

La convention de partenariat sera présentée au Comité d'Administration dès qu'elle sera finalisée. L'ouverture du lieu est prévue en fin d'année 2023.

Place des familles.

Jeu élaboré par les habitants.



8 Questions d'actualités :

Madame AMBROIS informe le Comité d'Administration que des négociations sont actuellement menées avec l'état dans le cadre de la future contractualisation des Contrats ville. Des inquiétudes se font jour notamment sur le quartier des Fourches et la rue des Vosges. Ce quartier et cette rue pourraient être sortis du prochain contrat ville.

Ces informations sont peu compréhensibles lorsque l'on sait que par exemple que l'école de la Polle affiche l'Indice de Positionnement Social le plus faible de la Manche. La Ville met en œuvre tous les moyens nécessaires pour conserver cette école en QPV.

Séance levée à 19h30

Five handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in a row, with the first four in black and the fifth in blue. The signatures are stylized and difficult to read.

